

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JANVIER 2013**

Délibération  
n° 2013.01. 14.B

Immeuble sis route de  
Vars à GOND-  
PONTOUVRE :  
exonération du  
paiement des loyers  
pour l'association  
ENFIN et résiliation  
du bail commercial

**LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE TREIZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 janvier 2013**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2013****DELIBERATION  
N° 2013.01. 14.B**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****IMMEUBLE SIS ROUTE DE VARS A GOND-PONTOUVRE : EXONERATION DU PAIEMENT DES LOYERS POUR L'ASSOCIATION ENFIN ET RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL**

L'association « ENFIN » occupe, dans le cadre de ses activités, des locaux appartenant au GrandAngoulême moyennant l'acquittement de loyers.

Ainsi, elle dispose de 300 m<sup>2</sup> de locaux situé 115 route de Vars sur la commune de Gond-Pontouvre en application d'un bail commercial du 1<sup>er</sup> janvier 1994. En contrepartie, elle doit s'acquitter du paiement d'un loyer annuel de 6 131,04 € HT.

Devenue « ENFIN Croix Rouge Insertion », l'association a décidé de rapprocher ses bureaux des chantiers d'insertion dans un souci de meilleure efficacité et d'économies d'échelle. L'association a commencé à déménager sur le site du Petit Montbron aux Eaux Claires, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

L'opération s'est déroulée en plusieurs étapes puisque des investissements s'imposaient comme la création de locaux d'accueil, de bureaux et de sanitaires. Finalement, l'association a quitté définitivement les locaux de la route de Vars à la fin de l'année 2012.

A ce titre, l'association sollicite du GrandAngoulême une remise gracieuse de tout ou partie des charges locatives correspondant à cette période transitoire, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012, permettant de compenser une partie des frais d'installation aux Eaux Claires.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 janvier 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'exonération pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012, du paiement des loyers dus par l'association « ENFIN Croix Rouge Insertion » pour l'occupation des locaux 115 route de Vars à Gond-Pontouvre, pour un montant total de 2 043,68 € HT, soit 2 444,24 € TTC, ainsi que des taxes foncières et du montant de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères de 175,12 €.

**DE RESILIER**, d'un commun accord entre les parties, le bail commercial du 1<sup>er</sup> janvier 1994 pour l'occupation des locaux 115 route de Vars à Gond-Pontouvre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****28 janvier 2013****Affiché le :****28 janvier 2013**